

Les Empoisonneuses Célèbres



“L’empoisonnement est le plus lâche des assassinats”, a dit un jurisconsulte en droit criminel. Je ne contredirai certes pas à la formule, bien que le qualificatif “lâche” puisse s’appliquer, le plus souvent, à l’assassinat quel qu’il soit, puisque d’ordinaire la perpétration d’un crime s’agrémenta de guet-apens, surprise, abus de force, etc., etc. Nous savons que les assassins ne sont pas des héros de courage et de générosité.

Ce qu’on peut dire plus particulièrement de la mort donnée par l’empoisonnement, c’est que c’est la forme sournoise de l’assassinat. Celle-ci d’autant plus redoutable qui est mal aisée de se défendre contre elle et qu’une fois le crime accompli, il est parfois difficile, sinon impossible, d’en établir les causes, puisqu’il est certains poisons qui ne laissent guère de traces.

Chaque fois que se présente à juger, devant la Cour, un crime d’empoisonnement, il y a toujours désaccord entre les médecins experts; et la discussion, soi-disant scientifique, ne donne presque jamais de résultats précis.

* * *

Il y eut des empoisonneuses qui connurent la célébrité; celle dont on parla le plus, peut-être, fut Marie-Marguerite-Magdeleine d’Aubray, presque illustre sous le nom devenu historique de “marquise de Brinvilliers”, qui, pendant plus de quinze ans, répandit la mort autour d’elle.

Empoisonneuse par passion, volontiers dirait-on par hystérie, car beaucoup de

ses crimes furent absolument inutiles; n’eurent pas même l’excuse de l’intérêt de la cupidité, elle fit disparaître successivement au moyen du poison son père, son mari, ses frères, tous ceux de ses parents dont elle avait à recueillir l’héritage.

Elle empoisonna aussi de pauvres diables de domestiques et même des malades, dans les hôpitaux, sans autre motif que sa criminelle fantaisie, ou le désir d’expérimenter quelques poisons nouveaux.

On estime que dans cette période de quinze années, cette misérable donna la mort à plus de soixante personnes.

Elle fut condamnée, par arrêt du 16 juillet 1676, déclarant qu’après avoir été appliquée à la “question ordinaire et extraordinaire” elle devait être traînée dans un tombereau au parvis Notre-Dame, nue, pieds et corde au cou, pour faire amende honorable, après quoi elle serait “menée et conduite, dans ledit tombereau, en place de Grève pour y avoir la tête tranchée, et son corps étant brûlé, les cendres jetées au vent”.

La sentence fut exécutée le lendemain, et l’on raconte que la misérable créature subit le supplice avec grand courage. Elle eut même, à ses derniers moments, paraît-il, et s’il faut en croire le dire de son confesseur, le Père Gigard, une préoccupation singulière: “Mon père, — lui dit-elle, — puisque mon corps sera brûlé, comment Dieu pourra-t-il le refaire, au jour du jugement suprême, quand je devrai comparaître en la vallée de Josaphat?” Le Père l’ayant rassurée sur ce point, elle se livra stoïquement au bourreau.